Brevet d'études professionnelles (BEP)

Suite à la réforme de la voie professionnelle, qui instaure la généralisation des baccalauréats professionnels en trois ans après la troisième, le BEP est devenu un diplôme intermédiaire dont l'obtention n'est pas obligatoire. Il a pour but de faire un bilan à mi-parcours des compétences déjà acquises par les élèves. Avant cette réforme, le baccalauréat professionnel se préparait en deux ans après l'obtention obligatoire d'un BEP.

Certificat d'aptitude professionnel (CAP)

La préparation dure deux ans après la classe de troisième et se déroule dans un lycée professionnel ou un lycée professionnel agricole dans le cas du certificat d'aptitude professionnel agricole (CAPA). Le CAP donne une qualification d'ouvrier ou d'employé dans un métier déterminé.

Contrat de ville

La Politique de la ville fédère l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques, associatifs, et inscrit dans un document unique leurs actions au bénéfice de quartiers en décrochage. Elle est mise en œuvre localement dans le cadre des contrats de ville.

Les contrats de ville 2015-2020 s'inscrivent dans une démarche intégrée devant tenir compte à la fois des enjeux de développement économique, de développement urbain et de cohésion sociale. Ils fixent le cadre des projets de renouvellement urbain qui seront déployés, et prévoient l'ensemble des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre ces projets et le volet social de la politique de la ville. L'État et ses établissements publics, l'intercommunalité, les communes, le département et la région, ainsi que les autres acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques) et l'ensemble de la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires, sont parties prenantes de la démarche contractuelle à chacune de ses étapes.

Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C)

La CMU complémentaire facilite l'accès aux soins et contribue à la réduction des inégalités en santé en proposant aux personnes aux faibles ressources, et résidant en France de façon stable et régulière, une couverture maladie complémentaire gratuite.

Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)

Les demandeurs d'emploi sont les personnes qui s'inscrivent à Pôle emploi. Ces demandeurs sont enregistrés à Pôle emploi dans différentes catégories de demandes d'emploi en fonction de leur disponibilité, du type de contrat recherché et de la quotité de temps de travail souhaité.

Diplôme national du brevet (jusqu'en 2016)

Le diplôme national du brevet évalue les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège. Il fait une large part au contrôle continu et comporte une épreuve orale et deux épreuves écrites à la fin de la troisième.

Eamille monoparentale

Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

I mmigré

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangères et immigrées ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

lots Regroupés pour l'Information Statistique (IRIS)

Afin de préparer la diffusion du recensement de la population de 1999, l'INSEE avait développé un découpage du territoire en mailles de taille homogène appelées IRIS2000. Un sigle qui signifiait « Îlots Regroupés pour l'Information Statistique » et qui faisait référence à la taille visée de 2 000 habitants par maille élémentaire.

Depuis, l'IRIS (appellation qui se substitue désormais à IRIS2000) constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Il doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps.

Les communes d'au moins 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Ce découpage constitue une partition de leur territoire. La France compte environ 16 100 IRIS dont 650 dans les DOM.

Ménage

De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. Selon les enquêtes d'autres conditions sont utilisées pour définir ce qu'est un ménage.

Niveau de vie

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Part des emplois précaires parmi les emplois

Part des personnes en emploi précaire (contrat d'apprentissage, placés par une agence d'intérim, Emplois-jeunes, CES, contrats de qualification, stagiaires rémunérés en entreprise, autres emplois à durée limitée) parmi les personnes ayant un emploi.

Population étrangère

Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides).

Population municipale

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Leur liste et leurs contours ont été élaborés par le Commissariat général à l'égalité des territoires. En métropole, en Martinique et à la Réunion, ils ont été identifiés selon un critère unique, celui du revenu par habitants. L'identification des quartiers prioritaires a été réalisée à partir des données carroyées de l'Insee (source: RFL 2011). Dans les autres départements d'Outre-Mer, l'identification s'est faite à partir des données du Recensement à l'IRIS. Une fois l'identification opérée, des échanges ont eu lieu avec les élus locaux afin de s'assurer de la cohérence du périmètre réglementaire du quartier prioritaire et, le cas échéant, l'ajuster. Les périmètres des QPV sont fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements et collectivités d'Outremer, rectifiés par le décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015.

Quartiles

Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires..., les quartiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en quatre parties égales.

Rep / Rep +

La nouvelle politique d'éducation prioritaire se fonde sur une carte plus juste des réseaux composés d'un collège et des écoles du secteur accueillant le même public :

Deux types de réseaux ont été identifiés :

- les REP + qui concernent les quartiers ou les secteurs isolés connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire,
- les REP, plus mixtes socialement, qui rencontrent des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors de l'éducation prioritaire.

Tous les réseaux d'éducation prioritaire construisent un projet fondé sur le référentiel de l'éducation prioritaire qui prend en compte l'ensemble des facteurs contribuant à la réussite des élèves et offre un cadre structurant permettant aux personnels d'exercer leur liberté pédagogique en s'appuyant sur des repères solides et fiables.

Retard scolaire

La comparaison des variables « niveau de classe « et « âge « permet de déterminer le retard ou l'avance scolaire d'un élève. Il s'agit ici de l'âge atteint au cours de l'année qui correspond à la différence entre l'année en cours et l'année de naissance.

On considère qu'un élève présente un retard scolaire lorsqu'il a au moins une année de retard par rapport à un cursus normal, c'est-à-dire une scolarité sans interruption ni redoublement ni saut de classe

(un élève rentre ainsi au CP à six ans, au collège à onze ans et au lycée à quinze ans).

Revenu disponible

Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Revenus de solidarité active (RSA)

Le revenu de solidarité active est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti.

Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (Segpa)

Ces sections du premier cycle de l'enseignement secondaire accueillent des élèves présentant des difficultés d'apprentissage graves et durables. Ces élèves ne maîtrisent pas les connaissances et compétences attendues à la fin de l'école primaire.

Taux d'emploi

Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Taux de pauvreté

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Taux de retard scolaire

Le taux de retard scolaire à l'entrée dans un niveau est calculé en divisant le nombre d'élèves en retard scolarisés pour la première fois dans ce niveau par le nombre total d'élèves scolarisés pour la première fois dans ce niveau.

Taux de réussite à un examen

Le taux de réussite est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des candidats présents à l'examen.

55



Normandie n° 10 - Mai 2018

Taux de scolarisation

Le taux de scolarisation est le pourcentage de jeunes d'un âge de scolarisation donné qui sont scolarisés par rapport à l'ensemble de la population du même âge.

Pour des raisons liées aux estimations du recensement à l'infracommunal, seule la tranche d'âge 16-24 ans est disponible. En cela, l'indicateur diffère de celui habituellement utilisé par la Direction de l'Évaluation, de la prospective et de la Performance pour le calcul des non scolarisés (16-25 ans).

Territoire de veille active (TVA)

Les quartiers qui relèvent, au 31 décembre 2014, d'un zonage de la politique de la ville et qui ne présentent pas les caractéristiques d'un quartier prioritaire de la politique de la ville à compter du 1^{er} janvier 2015 font l'objet d'un dispositif de veille active mis en place par l'État et les collectivités territoriales.

À ce titre et à la demande du président de l'établissement public de coopération intercommunale et des maires concernés, les quartiers placés en dispositif de veille active font l'objet d'un contrat de ville.

Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (Ulis)

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire concernent le premier comme le second degrés : ULIS-école, ULIS-collège, ULIS-lycée, ULIS-lycée professionnel. L'inclusion des élèves en situation de handicap est renforcée, en fonction de leurs besoins, au sein des classes ordinaires.

Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A)

Dénomination générique commune à toutes les structures spécifiques de scolarisation des élèves arrivants ayant une autre langue première que le français.

Dossier N

Sources

Base Permanente des Équipements

La base permanente des équipements (BPE) est destinée à fournir le niveau d'équipements et de services rendus par un territoire à la population. Cette base permet de produire différentes données, comme la présence ou l'absence d'un équipement, la densité d'un équipement, ou un indicateur de disponibilité d'un équipement du point de vue des habitants ; toutes ces données étant rapportées à une zone géographique qui peut être infra-communale (IRIS). La base a été alimentée par le Répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif (Ramsese) géré par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp, Ministère de l'Éducation Nationale).

Estimations démographiques pour les quartiers de la politique de la ville

Les estimations démographiques pour les quartiers de la politique de la ville proposent des indicateurs calculés à partir de données 2010 du recensement de la population sur la répartition par âge, par activité, par diplôme et par nationalité ainsi que la répartition des ménages et des logements. Elles utilisent des méthodes d'estimation adaptées aux caractéristiques de la collecte des données du recensement.

Recensement de la population

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile travail ou domicile-études, etc.

Fichier des demandeurs d'emploi

Issu des fichiers de Pôle emploi et de la Dares, il contient des informations concernant les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi au 31 décembre.

Fichier des élèves

Le fichier des élèves de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp, Ministère de l'Éducation Nationale) comprend des données sur les élèves du premier et second degrés des établissements publics et privés.

Fichiers de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie

Fichiers concernant les bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie (Cnam) au 1^{er} janvier. Le champ exclut les mutuelles (notamment les mutuelles étudiantes, ce qui provoque une nette sous représentation des 18-25 ans), la fonction publique d'État et les régimes spéciaux. La population couverte est de l'ordre de 80 % de la population des ménages.

Fichier des prestations légales et d'action sociale (FILEAS)

Il comprend des données sur les allocataires CAF en décembre. Le champ est celui de l'ensemble des foyers allocataires ayant droit à au moins une prestation au cours du mois de décembre, avec prestation versée en une seule fois (ex : ARS, prime de naissance). Le foyer allocataire est composé du responsable du dossier (personne qui perçoit au moins une prestation au regard de sa situation familiale et/ou monétaire), et l'ensemble des autres ayants droit au sens de la réglementation en vigueur (conjoint, enfant(s) et autre(s) personne(s) à charge). Plusieurs foyers allocataires peuvent cohabiter dans un même lieu, ils constituent alors un seul ménage au sens de la définition statistique Insee.

Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi)

Fichier issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la Direction générale des finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des organismes gestionnaires de ces prestations (Cnaf, Cnav, MSA). Ces informations permettent de reconstituer le revenu disponible (après impôt et y compris prestations sociales) à des niveaux locaux fins. Le dispositif Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) remplace les dispositifs Revenus Fiscaux Localisés (RFL) et Revenus Disponibles Localisés (RDL).

Pour en savoir plus

Publications

- Delamare J., Follin J., Marajda J., « Diagnostic social infra-urbain de la CODAH, indicateurs sociaux dans les quartiers », Dossier d'Aval Haute-Normandie, février 2014
- Contrat de ville de l'agglomération havraise 2015-2020. À télécharger sous : https://www.codah.fr/publications
- Rapport annuel 2016 de l'Observatoire national de la Politique de la ville, CGET, En détail, avril 2017

Ressources Internet

- Données sur les quartiers de la politique de la ville sur insee.fr : www.insee.fr/fr/statistiques/2500431?sommaire=2500477
- Système d'information géographique de la politique de la ville (pour l'accès à des fiches par quartiers) : https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/247600596
- Observatoire national de la politique de la ville : www.onpv.fr

Insee Dossier

Normandie n° 10 - Mai 2018

Insee Dossier

Le territoire de la communauté de l'agglomération havraise (CODAH) comprend 7 QPV répartis sur deux communes, Le Havre et Gonfreville l'Orcher. Dans l'agglomération, près d'un habitant sur cinq vit dans ces quartiers prioritaires (18 %), soit 43 100 habitants. Cette part est nettement plus élevée que dans les agglomérations de Rouen ou de Caen où elle avoisine 10 %. Par ailleurs, 80 % des habitants de ces quartiers se concentrent dans 3 des 7 QPV de la CODAH: Caucriauville - Soquence, Centre Ancien - Quartiers Sud et Mont-Gaillard. L'agglomération comprend également 11 TVA.

Au-delà de l'analyse des Quartiers prioritaires du nouveau contrat de ville, une étude de l'ensemble de la CODAH a été réalisée au niveau des IRIS. Cette maille permet d'analyser, de manière plus exhaustive, les différentes dynamiques des territoires de l'agglomération à travers de nombreux d'indicateurs portant sur des thématiques démographiques, économiques et sociales. Cette approche permet également d'observer l'évolution de ces territoires depuis le précédent diagnostic réalisé sur le territoire de la CODAH et publié en 2014. Les résultats de cette analyse ont révélé que les territoires les plus défavorisés de l'agglomération sont principalement localisés dans 3 grands secteurs du Havre : Caucriauville, un secteur Nord (Mare Rouge, Mont Gaillard) et un secteur Sud (Vallée Béreult, Les Neiges, Arcole Brindeau). Les plus aisés recouvrent une partie du Centre-ville du Havre, notamment un ensemble contigu allant de l'Hôtel de Ville au bord de mer, et les communes en pourtour de l'agglomération. Si le niveau de difficulté sociale des IRIS, les uns par rapport aux autres, évolue très peu, certains territoires se transforment de manière plus ou moins significative, en particulier l'IRIS d'Eure où la situation s'est particulièrement améliorée.

Insee Dossier n° 10 Mai 2018



Insee Normandie

5, rue Bloch BP 95137 14024 CAEN Cedex

Directeur de la publication :

Daniel Brondel

Rédactrice en chef :

Mise en page :

Agence Elixir, Besançon Crédits photos : Minefi - Sircom ISSN : 2606-2070 (impression) ISSN : 2493-7452 (en ligne)

© Insee 2018

